

La CPIDH exprime sa profonde préoccupation au sujet de la persistance des violations des droits de l'homme en Syrie. La Commission identifie les droits des femmes, l'éducation, le développement et la recherche en tant que domaines de travail prioritaires

Date: 25/02/2012

La première session de la Commission Permanente Indépendante des Droits de l'Homme de l'OCI a été tenue, sur invitation du gouvernement de l'Indonésie, à Jakarta, du 20 au 24 février 2012, correspondant au 28 Rabi' Al-Awal au 2 Rabi' Al-Thani 1433. La Commission composée de 18 membres, qui est tenue de se réunir deux fois dans une année civile, a élu le Dr Siti Ruhaini Dzuhayatin (République d'Indonésie) en tant que Président intérimaire. La Commission a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de l'Indonésie pour leur généreuse hospitalité.

Consciente de la nécessité de responsabiliser l'Organisation de Coopération Islamique (OCI), avec un mécanisme visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme dans les Etats membres, la session de 5 jours a porté principalement sur l'élaboration de ses règles de Procédure, et la Commission a également pris note des enjeux contemporains à l'ordre du jour mondial des droits de l'homme. Il a été décidé que les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les Etats membres de l'OCI, la situation des droits humains en Palestine et les autres territoires arabes occupés en 1967 et les questions des droits humains à l'ordre du jour de l'OCI, seraient des éléments permanents de l'ordre du jour de la Commission.

La Commission a exprimé sa profonde préoccupation sur les violations continues des droits humains dans certains Etats membres de l'OCI, en particulier en Syrie. Elle a également exprimé sa préoccupation sur l'incident récent d'autodafé de corpus du Saint Coran en Afghanistan et la perte de vies humaines qui en a découlé.

Lors de l'examen du point de l'ordre du jour pertinent, la Commission a identifié les droits fondamentaux des femmes et des enfants, le droit au développement et le droit à l'éducation, ainsi que l'encouragement de la recherche comme étant des domaines immédiats de priorité de son travail. Les aspects des droits de l'homme sur l'ordre du jour de l'OCI avec une référence particulière à fournir un soutien technique pour le renforcement des capacités et la nécessité des réseaux institutionnels dans les Etats membres, ont également figuré parmi les questions transversales identifiées par la Commission. Dans ses recommandations au Conseil des ministres des Affaires Étrangères, la Commission a proposé d'aider les Etats membres, sur demande dans des domaines importants, y compris répondant aux exigences de déclaration des mécanismes de droit de l'homme. La Commission a également encouragé les Etats membres à exploiter pleinement le potentiel de son expertise en se référant aux questions relatives aux droits de l'homme et à la législation correspondante pour avis consultatif. L'identification des voies d'interaction entre la Commission et la société civile a également été encouragée.

La Commission a souligné la contribution des valeurs islamiques aux droits de l'homme universellement reconnus. Elle a reconnu l'importance de la coopération entre les Etats membres de l'OCI, y compris par l'échange de bonnes pratiques. La Commission a également examiné les

moyens d'aider les Etats membres dans la mise en œuvre de leurs obligations internationales en matière des droits de l'homme.

La Commission a décidé de mettre en place un groupe de travail sur les Règles de procédure de la période intersession en vue de les finaliser à la prochaine session.

La Commission Permanente Indépendante des Droits de l'Homme, qui a été créée par le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI, lors de sa réunion à Astana, au Kazakhstan, en 2011.